

Usager

# RAPPORT DE VISITE DE VÉRIFICATION PÉRIODIQUE DE FONCTIONNEMENT ET D'ENTRETIEN D'UNE INSTALLATION D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Propriétaire:



### 1. INFORMATIONS GÉNÉRALES

Mme DELAIRE Isabelle et M. COSTES Thierry

Adresse de l'installation : Gamou-CAUSSE ET DIEGE

Parcelle(s) de l'habitation: 132ZE 0138

Parcelle(s) de l'installation: 132ZE 0138

Mme DELAIRE Isabelle et M. COSTES Thierry

Gelles

12700 CAUSSE-ET-DIEGE

Rapport établi suite à une intervention effectuée par le Service Public d'Assainissement Non Collectif en application des arrêtés du 27 avril 2012. Il rend compte du descriptif de l'installation et de ses conditions de fonctionnement au moment de la visite.

Date de la visite :

24-04-2019

Personne(s) rencontrée(s):

Mme DELAIRE Isabelle

Personnel technique en charge de l'intervention :

Célia PRADINES

1 Avenue Jean Jaurès 46100 FIGEAC

05.65.34.78.67. spanc@grand-figeac.fr

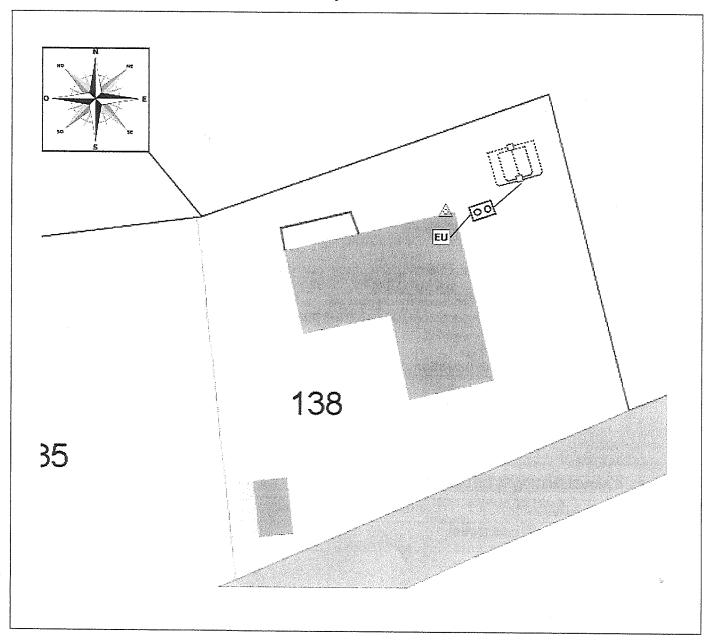
#### 2. CARACTERISTIQUES DE L'IMMEUBLE

Type de résidence :	Principale	Secondaire	Location	×	Autre:	En vente
Nombre de pièces principales :						4
Capacité d'accueil :			4			équivalents habitants
Nombre d'usagers permanents						> 0
Nombre d'usager saisonnier :						
Durée d'occupation :						mois/an(s)

#### 3. CARACTERISTIQUES DU TERRAIN

THE PARTY OF THE P	The state of the s		
Surface du terrain :	Fride, it for		1481 m²
Terrain inondable:		oui	<b>X</b> non
Présence d'une nappe d'eau	oui	🗶 non	ne sais pas
Présence d'un captage privé (prélèvement, puits, forage) à proximité ?	oui	<b>X</b> non	ne sais pas
Si oui : - l'ouvrage est-il déclaré ? - l'eau est-elle utilisée pour l'alimentation humaine ?		oui	non

## 4.3. Schéma de l'installation (non contractuel)



LEGENDE	
Edux ménagères (Salle de Bain, cuisine)  CUl Cuitine sus Sale de Bain  LLL tave ingre (LV) tave values (BVC)  EV Eaux vannes (WC)  EU Eaux usées (EV + EM)  Décoloideor/ préfittre  Décoloideor/ préfittre  Note d'information: Le schéma de l'installation ainsi que les symboles utilisés ne sont pas dessinés à l'échelle réelle. Il s'agit d'une représentation schématique.	Core many citement primaire seconda

### Évaluation des dangers pour la santé des personnes et/ou des risques pour l'environnement

Critère d'évaluation	Liste des points de contrôle réglementaires (Arrêté interministériel du 27 avril 2012 relatif aux modalités de l'exécution de la mission de contrôle des installations d'ANC)	Collecte (regards)	Prétraitement	Stockage	Traitement primaire	Traitement	secondaire	clarificateur	Autres	dispositifs	Dispositifs	annexes	Évacuation	Remarques
<u>a</u>	Implantation de l'ANC à moins de 35 m en amont hydraulique d'un puits destiné à l'alimentation en eau potable													
sanita	Contact direct possible avec les eaux usées non traitées ou prétraitées													
Défauts de sécurité sanitaire	Ruissellement d'eaux partiellement traitées ou non traitées vers des terrains voisins													
e sé	Eaux usées produites en partie non collectées											i i i Vii ii		
auts de	Prolifération d'insectes aux abords de l'installation dans les zones de lutte contre les moustiques													
Déf	Nuisances olfactives récurrentes					L								
	Cas des toilettes sèches : règles de stockage non respectées													
Défauts de structure ou de fermeture	Défaut de résistance structurelle du couvercle ou de la cuve (fissures, corrosion, déformation)												200,000	
Défai struct de fen	Couvercle non sécurisé (poids insuffisant ou absence de dispositif de sécurisation)								OLIVE CONTRACTOR CONTR					
Installation Incomplète	Collecte partielle des eaux usées ou absence d'un élément constitutif de la filière d'assainissement ou filière non agréée													
Insta	Cas des toilettes sèches : absence d'une installation de traitement des eaux ménagères													
Installation significati- vement sous dimensionnée	Installation non adaptée au flux de pollution à traiter dans un rapport de 1 à 2												Miles	
	Évacuation des eaux pluviales vers le dispositif d'ANC							•	T					
urs	Un des éléments ne remplit pas sa mission					T								
ctionnements majeurs	Conditions d'emploi du dispositif non respectées (filière agréée)													
ement	Mauvais écoulement des eaux jusqu'aux dispositifs et à travers les dispositifs		L			L								
tionne	Si présence d'éléments électromécaniques : dispositif électrique associé défectueux				no anima									
fonc	Si dispositif à cultures fixées ou libres : absence d'aération (en phase de fonctionnement du dispositif)		l											
Dysfone	Si dispositif avec circulation interne des effluents : absence de recirculation des boues ou de transfert d'effluents (si vérifiable)												900	
n des n	Accessibilité et dégagements des tés ou regard contraignants						×	\$						
e l'u atic	État des couvercles/boîtes : présence de corrosion	200	X		X								Regional de la company de la c	
e di stall	(mauvaise ventilation des ouvrages) Défauts liés à l'usure des dispositifs (fissures, corrosion,	<del>                                     </del>	+*`	_	-	+			-					
Défauts d'entretien ou une usure de l'un des éléments constitutifs de l'installation	microbullage non homogène, présence de bulles de gaz dans le clarificateur, etc.)					THE PRODUCTION OF THE PERSON O			CECT-COT-COT-COT-COT-COT-COT-COT-COT-COT-C					en-porton-postarios.
u un tifs	Tuyaux engorgés, curage non effectué													
tien o	Si dispositif à cultures fixées compactes : pas d'écoulement libre des effluents et stagnation													
entre	Niveau de boues anormal dans le dispositif (absence totale ou accumulation anormale)													
its d éme	Accumulation anormale de graisses et de flottants													
Défau él	Cas des filières plantées : absence de faucardage des roseaux, de désherbage,					Anthony (special second								

#### 5. CONCLUSION DU SPANC

Conclusion de l'évaluation au sens de l'arrêté du 27 avril 2012 relatif aux modalités de contrôle des installations d'assainissement non collectif, et suite à la visite du 24-04-2019, au vue des conditions d'utilisations et d'occupations ainsi que des éléments fournis par le propriétaire :
□ ABSENCE D'INSTALLATION  Mise en place d'une installation conforme selon la réglementation en vigueur dans les meilleurs délais
□ INSTALLATION NON CONFORME □ Présentant un/des danger(s) pour la santé des personnes □ Présentant un/des risque(s) avéré(s) de pollution de l'environnement  Travaux nécessaires pour supprimer les risques et/ou les dangers dans un délai de 4 ans :  1) 2) 3)
Installation incomplète   Installation significativement sous-dimensionnée   Installation présentant des dysfonctionnements majeurs   Iravaux nécessaires pour la mise en conformité de l'installation, à réaliser au plus tard dans un délai de 1 an en cas de vente :   1
INSTALLATION PRÉSENTANT DES DÉFAUTS D'ENTRETIEN OU UNE USURE DE L'UN DE SES ÉLÉMENTS CONSTITUTIFS  Recommandations de travaux pour améliorer le fonctionnement :  1) L'ensemble des regards de l'installation doit être accessible et amovible afin d'en facilité l'entretien.  2) Les ventilations amont et aval doivent être remontées sur le toit en diamètre 100mm.  3) Il est conseillé de vidanger la fosse toutes eaux lorsque les boues occupent 50% de son volume utile.  4) Il est nécessaire de nettoyer le préfiltre au moins deux fois par an.  5)
□ INSTALLATION NE PRÉSENTANT PAS DE DÉFAUT
Prochaine visite prévue selon la périodicité définie dans le règlement de service.
Le technicien du S.P.A.N.C,  Figeac, le 30 AVR 2019  Célia PRADINES  Figeac, le 30 AVR 2019  Célia PRADINES
. NOTIFICATION A LA COMMUNE POUR INFORMATION ET TRANSMISSION AU PETITIONNAIRE

Vu par la commune, transmis au pétitionnaire. CAUSSE-ET-DIEGE le

Merci de bien vouloir avertir nos services en cas de changement de coordonnées du propriétaire. Si le propriétaire souhaite réaliser des travaux, il devra déposer un dossier de demande d'installation à la mairie de la commune concernée. Afin d'encourager la réhabilitation des installations existantes, toute demande déposée dans un délai de 4ans après le contrôle de bon fonctionnement, bénéficiera d'une tarification particulière (voir délibération). Par ailleurs, une liste des installateurs, des fournisseurs de granulats et des vidangeurs signataires de la charte départementale de l'assainissement non collectif est disponible en mairie ainsi qu'au SPANC.



brai 1019